

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
CLARAC – LIEUX - PIHOURC**

Séance du 4 novembre 2010

La Commission Locale d'Information et de Surveillance des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de CLARAC , LIEUX et PIHOURC s'est réunie le 4 novembre 2010 à 14h30, dans les bâtiments administratifs de l'Installation de Stockage de PIHOURC, sous la présidence de Monsieur Bernard BAHUT, Sous-Préfet de SAINT GAUDENS.

Outre le Sous-Préfet, étaient présents :

M. PUISSEGUR	SIVOM de St Gaudens/Montrejeau/Aspet
M. ALBENQUE	Représentant M. le Maire de Labarthe-Inard
M. RENAUX	Représentant de la DDT
M. FERAUT	Maire de Latoue
M. MANENT	Maire de Clarac
M. ABADIE	Représentant Mme le Maire d'Aspet
M. SANCHEZ	Vice-Président du SIVOM
M. BARUTAUT	Vice-Président du SIVOM
M. POUZOL	SIVOM St Gaudens/Montrejeau/Aspet
Mme d'ANTERROCHE	SIVOM St Gaudens/Montrejeau/Aspet
Melle OTT	SIVOM St Gaudens/Montrejeau/Aspet
M. SENLANNE	Représentant Collectif Environnement Santé
M. CABE	Représentant AAPPMA
M. JORDY	Représentant M. le Maire de Saux et Pomarède
Mme FELIX	Secrétaire Générale Ss-Préfecture de St Gaudens
M. PALAO	Sous-Préfecture de Saint Gaudens
M. LEHIMAS	Représentant de la DDT
M. VERGE-BORDEROLLE	Représentant Association « Nature Comminges »
M. DUMAS	SOGREAH
M. GERMAIN	Inspecteur des Installations Classées DREAL
Mme NICOLAS	Représentante de la DREAL

Monsieur BAHUT ouvre la séance , remercie les membres présents et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Il donne la parole à M. PUISSEGUR, président du SIVOM.

Avant la prise de parole de M. PUISSEGUR, Hervé GERMAIN rappelle la procédure et précise que le rapport d'activité doit être transmis à la DREAL avant la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Rapport d'exploitation annuel 2009

M. PUISSEGUR remercie le Président et présente le bilan de l'activité de l'installation de stockage pour 2009. Il indique que le tonnage traité s'élève à 77 372 tonnes, ce qui représente une perte importante du volume par rapport à l'objectif fixé à 85 000 tonnes. Cette perte a été en partie compensée par le marché partiel des Hautes Pyrénées (Capvern).

M. PUISSEGUR présente également les différents types de déchets traités sur le site en 2009 :

- Les boues de stations d'épuration
- Les chiffons sont difficiles à traiter sur le site
- Les encombrants représentant un volume important car issus de professionnels
- Les gravats qui sont réutilisés pour combler des pistes du site.

M. BAHUT demande à **M. PUISSEGUR** de lui présenter le périmètre du SIVOM

M. PUISSEGUR précise que le SIVOM traite les déchets du Sud de la Haute Garonne au Sud de Muret et sur le canton de Mauléon-Barousse dans les Hautes-Pyrénées. L'installation de stockage reçoit, hormis les collectivités du SIVOM, des déchets ménagers de l'Ariège (Couzerans), des Hautes Pyrénées (Capvern pour une durée de 5 ans) ainsi que quelques communes de la Haute Garonne hors SIVOM.

M. PUISSEGUR rappelle sa volonté de réduire le quota annuel de déchets et ainsi passer de 105 000 tonnes à 85 000 tonnes. A échéance de 3 à 4 ans la capacité annuelle devrait passer en deçà de 80 000 tonnes. Cette réduction du volume de déchets sera soutenue par un effort tarifaire du SIVOM.

M. BAHUT demande à **M. PUISSEGUR** de lui présenter son plan d'action relatif aux tarifs.

M. PUISSEGUR argumente la réduction de ses tarifs par :

- la localisation de la décharge et sa proximité avec les communes ;
- la mutualisation des transport d'OM entre les communes situées à égale distance de l'installation de stockage permettant ainsi de ne pas pénaliser des communes trop éloignées (exemple : le Couzerans situé à 50 Km et qui bénéficie des mêmes tarifs)

Phasage d'exploitation 2009

Sur l'année 2009 ont été exploités successivement :

- le casier n° 5 du 1^{er} janvier au 24 septembre ;
- le casier n° 4 du 25 septembre au 28 décembre
- les casiers n°1,2 et 3 : du 29 décembre au 31 décembre et au delà

Bilan d'exploitation 2009

M. PUISSEGUR rappelle que le tonnage d'OM est en baisse en 2009, cette baisse correspond au taux de baisse des OM enregistré au niveau national (-4,75%).

Il explique cette diminution par l'effort de tri réalisé par la population et rappelle l'importance des campagnes de communication sur le tri qui favorisent ce comportement.

Il indique que le secteur de Luchon a mis en place une Communauté de Commune exploitant un centre de tri sur la ville de Luchon.

M. BAHUT confirme que le SIVU Lalanne a disparu au profit de la Communauté de Commune du Pays de Luchon.

M. PUISSEGUR indique que le tonnage DIB est en baisse par rapport aux prévisions 2009 (- 3,3%). Il précise également que les gravats sont stockés provisoirement sur le site puis réutilisés pour la réfection des pistes du site.

M. BAHUT demande des explications sur le volume d'encombrants aussi important.

M. PUISSEGUR explique qu'il y a des tournées d'encombrants régulières et que des professionnels viennent également déposer leurs encombrants gratuitement. Le fait d'avoir élargi le nombre de déchetteries a eu pour effet de collecter des déchets qui ne l'étaient pas jusqu'à présent, notamment des encombrants. Il précise que le SIVOM cherche une solution financière équitable. La question se pose quant à la mise en place d'une redevance mais cela sera décidé au niveau du département par le Conseil Général.

Mlle OTT nous présente les rapports d'analyses des eaux souterraines : analyses trimestrielles effectuées sur 4 piézomètres. Les résultats sont satisfaisants.

Prévisionnel d'exploitation 2010

Mlle OTT précise que les résultats sont conformes aux prévisions de tonnages. Le total des déchets de l'année 2010 sera inférieur à 8 500 tonnes ce qui implique une gestion trimestrielle des DIB, les DIB servant de variable d'ajustement. Les entreprises du secteur sont prioritaires pour déposer leurs déchets.

Gestion des lixiviats

Mlle OTT annonce que le tonnage de lixiviat a progressé de 0,68% par rapport à 2008. Elle précise que le tonnage des lixiviats est corrélé à la pluviométrie, les valeurs hautes se situent en février et mai de chaque année.

Mlle OTT indique que les analyses effectuées sur les lixiviats du Pihourc révèlent un dépassement des valeurs en arsenic, dépassement constaté de façon chronique depuis plusieurs années. Le SIVOM a fait réaliser une étude par le Laboratoire Andelys (juin et juillet 2009). Les analyses quotidiennes faites casier par casier ont permis de tester que les analyses mensuelles sont représentatives. Des dépassements ont été constatés également sur les effluents de l'aire de compostage. La fluctuation de la teneur en arsenic a été corrélée avec d'autres paramètres (Cr, Ni, Cd). Concernant l'origine de l'arsenic plusieurs hypothèses ont été émises mais sans certitude sur la provenance.

M. VERGE-BORDEROLLE demande si l'arsenic est dirigé vers la station d'épuration de Saint Gaudens et s'il y a des risques que cet arsenic soit présent dans les boues de cette STEP valorisées agronomiquement.

Mlle OTT répond que les boues issues de la station d'épuration ne contiennent pas d'arsenic.

M. VERGE-BORDEROLLE ainsi que **M. SENLANNE** demandent la transmission systématique des résultats d'analyses d'eaux souterraines et de boues aux Associations.

M. JORDY demande si les cendres provenant du site de VEOLIA EAU Ginestous peuvent être une source de pollution.

Mlle OTT précise que les analyses révèlent un taux d'arsenic inférieur au seuil de détection, de la même façon aucun dépassement n'a été constaté sur le compost.

M. SENLANNE demande des explications sur la présence d'arsenic dans les résidus de verre.

Mlle OTT précise que les teneurs en arsenic ne sont pas dépassées. Elle explique qu'elle va demander pour 2010 un diagnostic « verre » auprès d'Eco Emballage afin de mettre en place des actions pour améliorer le tri du verre.

Elle justifie le taux d'arsenic III dans le casier 4 par la collecte des déchets électroniques et électriques.

Gestion Biogaz

Melle OTT précise que les résultats des analyses annuelles des gaz sont inférieurs aux seuils réglementaires.

Elle nous informe des éléments suivants :

- en 2009, 80,6% du gaz capté a été valorisé ;
- en 2010 sa production est en progression de 9 millions de kW/h par rapport à 2009
- la production est en augmentation mais pas encore au fonctionnement nominal.

Admission des déchets du SMTD 65

L'arrêté complémentaire du 16 juin 2010 autorise l'installation de stockage à accepter les déchets ménagers du SMTD 65 jusqu'au 30 juin 2013. A la fin septembre 2010, 8 000 tonnes seront traitées soit environ 1 000 tonnes par mois (février à septembre).

Traitement des lixiviats

Melle OTT précise qu'il n'y a pas de rejet des eaux traitées dans la Noue.

M. DUMAS fait une présentation de l'unité de traitement des lixiviats et de son fonctionnement. Il nous rappelle que contrairement au projet initial les lixiviats pré-traités devraient être rejetés au milieu naturel, non pas au travers de la Noue mais par l'intermédiaire d'un TTCR (Taillis à Très Courte Rotation).

M. PUISSEGUR précise qu'il souhaite faire un point avec les services de l'Etat sur ce projet.

M. DUMAS indique que dans le dossier de demande d'autorisation des installations modulaires étaient prévues. En fait l'installation projetée nécessitera une construction pour laquelle une demande de permis de construire a déjà été déposé.

M. GERMAIN mentionne qu'en réponse à l'arrêté complémentaire du 3 juin 2010 une étude de faisabilité devra être adressée au Préfet.

M. PUISSEGUR a précisé qu'en matière de calendrier le SIVOM finalise actuellement l'avant-projet, ensuite devrait avoir lieu la consultation au titre des marchés publics. Les travaux sont prévus printemps - été 2011 pour une mise en service automne 2011.

M. GERMAIN informe que ces modifications nécessiteront à minima la prise d'un arrêté complémentaire à présenter au CODERST pour modifier l'arrêté d'autorisation de 2008. Une réunion technique serait opportune et la DREAL souhaite que les services de la DDT (MISE) soient présents au titre de la police de l'eau.

M. LEHIMAS demande la date de dépôt du permis de construire

M. PUISSEGUR répond que la demande a été déposée le 30 juin 2010 et qu'aucune décision n'a été rendue pour l'instant.

Mise en conformité des casiers

L'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 a été modifié en 2006 imposant pour tous les casiers et alvéoles exploités au delà du 1^{er} juillet 2009 une étanchéité sur les flancs en complément de l'étanchéité sur le fond.

Mme d'ANTERROCHE fait part de ces précisions :

- Casier n° 5 : exploité jusqu'en septembre 2009, ce casier a été conçu avec ces nouvelles dispositions ;
- Casier n°1, 2, 3 et 4 : l'exploitation reprend ces casiers mis en œuvre antérieurement . L'imperméabilité n'a pu être vérifiée. Le SIVOM a lancé des investigations complémentaires et des carottages ont été effectués à compter du 2 novembre 2010.

M. GERMAIN rappelle qu'en réponse à l'arrêté de mise en demeure du 2 août 2010, une 1^{ere} réponse partielle a été adressée par le SIVOM qui devra donc être complétée. L'échéance étant tout juste échue, le SIVOM devra demander au Préfet une prolongation de délai contenu des investigations en cours.

M. GERMAIN fait lecture de l'amendement de l'arrêté ministériel introduit en 2007 : l'article 11 a prévu un 3^{ème} alinéa pour les casiers autorisés avant le 16 mai 2006 et dont l'exploitation a débuté avant cette date.

M. PUISSEGUR a précisé qu'un courrier complémentaire a été adressé à l'inspection la semaine dernière (effectivement un courrier daté du 29 octobre 2010 est parvenu à la DREAL le 2 novembre 2010)

M. SENLANNE souhaite connaître ce qui se passerait en cas de fuite au fond d'un casier
M. DUMAS répond que ces nouvelles dispositions imposées en 2006 ont pour but d'améliorer la prévention. Le contrôle de fuites éventuelles s'opère au travers du suivi du réseau piézométrique et à ce jour la surveillance mise en place n'a détecté aucune anomalie.

Protection des espèces protégées

Une réunion s'est tenue le 21 octobre 2010 en sous-préfecture en présence des services de la DREAL, de la DDT et de l'Association Nature Comminges. Un COPIL est prévu d'ici le début de l'année 2011 durant lequel devrait être présenté un recensement détaillé des espèces protégées.

M. VERGE-BORDEROLLE mentionne :

- le délai de 10 ans concernant le plan de préservation de la lande ;
- la proposition de mesures compensatoires et pas seulement de transplants ;
- qu'une réflexion en profondeur soit menée sur l'ensemble du site et pas seulement sur la zone d'extension ;
- que les propriétaires des autres parcelles soient associés;
- que des mesures conservatoires quant à la protection des habitats soient proposés (ex : réintroduction des pâturages dans la lande).

M. FERAUT précise qu'un remembrement est en cours sur la commune de Latoue et qu'un nouveau parcellaire sera finalisé prochainement.

M. VERGE-BORDEROLLE propose d'inviter l'ensemble des propriétaires au prochain COPIL élargi. Il suggère également que le CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels) soit convié en tant qu'invité.

M. DUMAS répond que le CREN a déjà été invité mais m'a pas participé.

M. BAHUT s'interroge sur le fait que le site soit inscrit ou non comme site Natura 2000.

Mme FELIX répond par la négative.

M. BAHUT conclut que des inventaires complémentaires sont nécessaires avant de proposer un plan de gestion.

Plainte de M. Jazié

M. BAHUT a été saisi d'une plainte émanant de M. Jazié d'où la modification de l'ordre du jour

Le 20 septembre 2010 M. Jazié, membre du Réseau de nez, fait état de nuisances olfactives durant l'été 2010 avec une odeur de poubelles.

Melle OTT répond avoir été informée. Concernant les dates des 8 et 9 juillet 2010, ces nuisances sont vraisemblablement liées à la réalisation de drains de captage pour le Biogaz. Elle a indiqué également que la procédure a été modifiée de manière à réduire la profondeur des tranchées et le temps de recouvrement. Pour le reste elle estime que les odeurs ont été plus sporadiques durant l'été, dues notamment au fait que le quai de déchargement des déchets est maintenant situé en partie haute du site.

Elle propose qu'un produit masquant soit à nouveau utilisé

M. FERAUT confirme la présence d'odeurs les 8 et 9 juillet.

M. PUISSEGUR fait part des actions menées pour la réduction des nuisances :

- diminution de la surface en cours d'exploitation de 5000 à 3500 m²;
- sensibilisation du personnel au traitement de ces demandes.

Il indique que le Réseau de nez a été mis en place en 2001 au travers de fiches bi-mensuelles avec croisement des données météorologiques ainsi qu' un numéro vert du SIVOM à destination des riverains. Des modifications du Réseau de nez ont été mises en place en 2010 notamment avec l'intégration de personnel supplémentaires. Concernant le traitement des relevés d'odeurs, seules 7 personnes sur 17 ont renvoyé ces données.

Melle OTT détaille la procédure d'enregistrement et de traitement des plaintes qui prévoit d'examiner durant ces périodes les travaux réalisés dans le cadre de l'exploitation.

M. PUISSEGUR propose qu'une relance soit effectuée au travers d'une lettre diffusée par les maires des localités, de façon à augmenter le taux de réponses.

M FERAULT s'est engagé à ce qu'une réponse soit adressée par la sous-préfecture au plaignant.

Questions diverses

M. PUISSEGUR insiste sur le fait que les procédures hygiène et sécurité ainsi que la certification ISO 14001 ont permis une plus grande responsabilisation de l'ensemble des agents d'exploitation.

M. BARUTAUT fait une présentation des différents projets concernant le photovoltaïque et le chauffage au bois.

Sur le photovoltaïque, 3 projets ont été lancés sur des toitures de bâtiments du SIVOM ainsi qu'un projet d'alimentation sur l'ancienne décharge du Liéoux sur des terrains impropres à l'activité agricole. Ces projets se sont opposés à l'impossibilité de raccordement au réseau ERDF

M. BAHUT indique qu'une réunion est prévue le 24 novembre 2010 concernant cette obligation de rachat, ERDF précisant qu'il s'agit d'un problème technique.

M. BARUTAUT informe qu'il travaille également sur des projets de chauffage au bois, qu'il s'agit de bois récupéré dans les déchetteries, bois non traité et non peint.

Il précise que le SIVOM peut mettre en place une logistique permettant la livraison des plaquettes de bois aux collectivités intéressées et d'informer les maires du Comminges de cette possibilité.

M. BAHUT remercie le Président du SIVOM pour sa gestion de l'Installation de Stockage qui va dans le sens du Grenelle de l'Environnement et du Développement Durable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h10

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,

B. B. L. H.

Bernard BAHUT